

Explications d'un bordereau de paie (exemple)

La section «**Identification**» présente l'information de la paie courante soit la date de début et de fin de la paie, la date du dépôt, le numéro de chèque ainsi que le matricule de l'employé.

La section «**Employé**» présente l'information contenue dans le dossier personnel soit l'adresse postale, l'adresse courriel ainsi que le corps d'emploi détenu et l'échelon salariale.

Cette section concerne les informations suivantes :

- Institution et succursale pour le dépôt bancaire;
- Service auquel l'employé est rattaché;
- Taux : salaire annuel;
- Taux 1/200 : taux des enseignants payés en 200^e;
- Taux 1/260 : taux des enseignants au courant de l'année scolaire;
- Pourcentage du poste.

La section «**Rémunération**» contient le détail de la rémunération courante. Par exemple : paiement régulier, maladies, rétroactivité, ajustement de 10 mois, etc.

Par exemple :
Cette employée s'est absentée le 27 janvier pour motif maladie. Il y a donc 10 jours qui sont payés en temps régulier et 0.4 jour qui est retranché et par la suite payé par la banque de maladie.

La section «**Messages**» contient un message du Service des ressources humaines lorsque nécessaire.


Colonne «**Périodique**» : les montants inscrits dans cette colonne sont applicables pour la période courante.
Colonne «**Cumulatifs fiscaux**» : les montants inscrits dans cette colonne sont cumulés depuis le début de l'année fiscale soit au 1^{er} janvier.

La section «**Déductions**» comprend toutes les déductions applicables.
Déductions obligatoires : Fonds de pension, RRQ, RQAP, Assurance-chômage, Impôts.
Déductions facultatives : Selon le dossier de l'employé.

La section «**Banques**» contient toutes les banques dont l'employé détient à la date du bordereau de paie. Le montant accumulé pour l'ajustement de 10 mois est aussi indiqué.

La section «**Sommaires**» :

- Les totaux imposables et non imposables (revenus) proviennent de la section «**Rémunération de la période**»;
- Déductions : ce montant représente le total de la section «**Déductions**»;
- Total net : c'est la différence entre les revenus et les déductions.

Identification		Rémunération période			Déductions		
Paie finissant le			Unités	Taux	Montant	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Régulier	2015-02-14	Ens. du primaire	348,39\$(1/200)	10,000000	267,9923	2 679,92	8 039,78
Non régulier			Salaires de base	348,39\$(1/200)	-0,400000	348,3900	400,89
No période	Date d'émission						
17	2015-02-12	Maladie de l'employé	2015-01-27	0,400000	348,3900	-139,36	44,94
No chèque	Matricule						
0429629	00000						
Employé							
(3103 - G) Ens. du primaire							
Échelon: 15							
Institution							
Succ.							
Service							
Taux annuel		69 678,00\$					
Taux 1/200		348,39\$					
Taux 1/260		267,99\$					
% poste		100,0000					
 Commission scolaire Côte-de-Vallees Service des ressources humaines 582, rue Maclaren Est Gatineau (Québec) J8L 2W2 Téléphone : (819) 988-9511 Télécopieur : (819) 988-9283							
Page 1							
Messages							
Sommaires							
			Périodique			Cumulatifs fiscaux	
Jours payés			10			8 039,78	
Nb min. tâches éduc.			0			0,00	
Total imposable			2 679,92			8 039,78	
Total non-imposable			0,00			0,00	
Déductions			1 194,36			3 533,09	
Total net			1 485,56			4 506,67	
Total part employeur imposable			0,00			0,00	